

*Affaires courantes*

sélection des familles, de manière à assurer le meilleur succès possible pour le projet ainsi que la sécurité des participants. Ces critères ont été élaborés sur une période de plusieurs années, en faisant appel à diverses sources.

Les personnes qui ont été transportées au nouvel endroit par l'Institut C.D. Howe ont subi des examens radiologiques avant leur départ, et il semble que l'on n'ait décelé chez eux aucune trace de maladie infectieuse grave. Certains des participants étaient assez âgés et au moins un d'entre eux souffrait d'un handicap physique, mais leur participation au projet de réinstallation n'allait pas à l'encontre des valeurs culturelles inuit, ni des réalités de la vie dans l'Arctique à cette époque.

Les difficultés de subsistance dans le Grand Nord ont été cernées et évaluées avant le projet par des fonctionnaires, et un plan raisonnable a été mis sur pied afin que les personnes réinstallées bénéficient d'un soutien adéquat par des agents expérimentés de la GRC, qui connaissent personnellement les familles, et qui avaient aussi des connaissances de la langue et des coutumes inuit.

À l'époque, des familles inuit de l'Extrême Nord ont été pressenties afin de participer au projet, et celles-ci ont accepté de fournir leur aide et de transmettre aux participants inuit du Québec leurs techniques de chasse et de piégeage.

Le premier groupe d'Inuit réinstallés n'était pas aussi équipé qu'il aurait pu l'être. Toutefois, il semble que cette question ait été réglée une fois sur place.

Des efforts raisonnables semblent avoir été faits pour expliquer, avant leur départ, le projet aux deux groupes inuit participants, ainsi que pour préciser que leur participation était volontaire.

Il est plus que probable que certains des Inuit ne pouvaient avoir une idée exacte des conditions dans le Grand Nord, étant donné que leur expérience personnelle à l'époque ne leur permettait pas d'avoir ces connaissances. Cette situation est très regrettable, mais ne devrait pas pour autant être interprétée comme une tentative délibérée de la part des fonctionnaires du gouvernement de tromper ou d'induire en erreur les participants inuit.

Un certain nombre des familles inuit participant au projet ont déclaré, dans des lettres écrites au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours de la période de 1956 à 1963, qu'il y avait beaucoup de gibier et d'animaux à fourrure dans la région environnante de Resolute Bay ainsi que de Grise Fjord, et que la faim ne constituait pas réellement un problème. Le nombre de lettres écrites par des Inuit de Resolute Bay a diminué considérablement après 1963, pour cesser presque complètement après 1966, par suite du transfert, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de la responsabilité de la plupart des questions touchant les Inuit. Par conséquent, il n'est pas possible de dire s'il y avait encore beaucoup de gibier et d'animaux à fourrure après que les Inuit ont cessé d'écrire des lettres, mais il n'y a aucune raison de croire que ce ne fut pas le cas.

On peut aussi lire ceci dans le rapport:

Nous croyons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord avait laissé entendre aux Inuit qu'ils seraient renvoyés dans leur localité d'origine après un, deux ou trois ans, s'ils le demandaient. Rien ne porte à croire que le ministère voulait que cette entente reste en vigueur indéfiniment.

Les dossiers révèlent que certaines des familles inuit vivant à Resolute Bay ont écrit à Ottawa, demandant de retourner à Port Harrison, ou Inukjuak, pour une visite. L'exemple le plus vieux d'une demande de ce genre que nous. . .

. . . les membres de l'équipe Hickling. . .

. . . avons pu trouver s'est produit vers 1960.

La détermination de la durée de la visite nécessitait souvent plusieurs échanges de lettres. À une occasion en particulier, en 1961, Ottawa a répondu à une telle proposition en semblant laisser entendre que les personnes qui désiraient visiter Port Harrison, ou Inukjuak, devraient s'unir pour nolisier un avion à leurs frais. Les dossiers révèlent qu'un groupe a fait cela en 1962, mais on n'a pas d'autres détails.

Nous ne savons pas avec certitude s'il y avait une politique officielle sur la question à cette époque. Nous croyons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a adopté cette position parce qu'il considérait que les personnes concernées étaient autosuffisantes sur le plan économique. Cette pratique était en vigueur pour les Inuit de Fort Chimo qui travaillaient à Churchill et qui voulaient se rendre en visite dans leur localité d'origine.

Cependant, au début des années 1970, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a organisé et payé le transport de plusieurs groupes d'Inuit de Grise Fjord et de Resolute Bay vers Port Harrison, afin qu'ils puissent rendre visite à leurs parents et déterminer s'ils voulaient retourner vivre de façon permanente dans cette localité.

Plusieurs familles ont demandé d'être réinstallées par la suite, ce qui a été fait. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a remboursé au gouvernement territorial le coût de la visite et de la réinstallation.

À une occasion, la GRC s'est servi de ses propres appareils pour aider plusieurs familles de Grise Fjord à rendre visite à des parents de Fort Harrison (Inukjuak) et, par la suite, pour les y installer. Apparemment, la GRC aurait absorbé ces coûts.

Un certain nombre d'autres familles de Resolute Bay ont été réinstallées à Port Harrison (Inukjuak) en 1988, tout d'abord à leurs propres frais ou avec l'aide de la Makivik Corporation du Québec. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a accepté de rembourser les frais de transport des familles qui étaient déjà rentrées à Inukjuak. La proposition a ensuite été élargie de manière à englober le coût du transport d'un certain nombre d'autres familles qui n'avaient pas encore déménagé, mais qui avaient manifesté le désir de le faire.

Ces remboursements, qui totalisaient environ 250 000 \$, ont été payés sur les crédits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1988-1989. En 1988, le ministère s'est également engagé à verser au gouvernement du Québec environ 700 000 \$ pour que la province puisse ajouter dix logements au parc existant de Port Harrison (Inukjuak) afin d'atténuer l'impact de cet afflux sur les plans en matière de logement dressés par la localité pour 1989.

Le document que nous avons examiné, le rapport Hickling, n'était aucunement l'allégation voulant que le gouvernement ait agi de façon répréhensible dans la planification et la réalisation de ce projet. Les documents que nous avons examinés nous mènent à une conclusion différente: le projet a été préparé consciencieusement, il a été réalisé de façon raisonnablement efficace et les Inuit y ont pris part de leur